



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201659-20240326-D2024-004-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2024

Publication : 29/03/2024

**REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA LOIRE**

MAIRIE DE PANISSIERES

Décision 2024-004-MPG – Subvention DRAC

Projet de rénovation et de réhabilitation de la manufacture Loire-Piquet intégrant la médiathèque municipale.

DECISION MUNICIPALE N°2024-004

OBJET :

DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA DRAC AUVERGNE-RHONE-ALPES AU TITRE DU CONCOURS PARTICULIER DE LA DOTATION GENERALE DE DECENTRALISATION POUR LES BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délégation rendue exécutoire du Conseil municipal accordée au Maire en date du 2 Juin 2020,

Considérant la réalisation du projet de rénovation et de réhabilitation de l'ancienne manufacture Loire-Piquet en pôle culturel intégrant la médiathèque municipale,

Vu la mise en place du concours particulier créé au sein de la dotation générale de décentralisation destiné à soutenir l'investissement pour des projets de construction et d'équipement des bibliothèques municipales,

Considérant que le projet est éligible au titre du concours particulier de la DGD, auprès de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes par le dépôt d'un dossier de demande de subventions,

Le Maire de Panissières,

DECIDE

- 1) De solliciter une subvention auprès du Ministère de la culture au titre du concours particulier de la DGD pour le financement du projet de rénovation et de réhabilitation de l'ancienne manufacture Loire-Piquet en pôle culturel intégrant la médiathèque municipale pour les opérations d'investissement suivantes concernant les espaces intégrés au projet de la médiathèque et dont elle assurera la gestion :
 - Opération ayant pour objet la rénovation, la restructuration, l'extension et la mise en accessibilité : la commune de Panissières adopte l'avant-projet définitif de l'opération et les dépenses relatives pour un montant prévisionnel de 1 047 611 € HT (partie travaux) + 131 571 € HT (honoraires MOE + CT + CSPS + OPC + diagnostic) = **1 179 182 € HT.**

- Opération ayant pour objet l'équipement mobilier et matériel : la commune de Panissières adopte le projet d'aménagement intérieur, le schéma d'implantation et les propositions de mobilier, de matériel et de signalétique et les dépenses prévisionnelles relatives pour un montant de **152 080 € HT**.
- Opération ayant pour objet la ré-informatisation, le développement de portail, l'équipement informatique et l'installation de Wifi, filaire à disposition des usagers : la commune de Panissières adopte l'acquisition d'un nouveau logiciel de gestion documentaire avec la création d'un portail accessible aux usagers et les dépenses prévisionnelles relatives pour un montant de 9 750 € HT (logiciel et portail) + 7 250 € HT (1 tablette, 3 PC fixes pour le personnel et 3 PC fixes pour les usagers) = **17 000 € HT**.
- Opération ayant pour objet l'acquisition de documents pour la création de nouveaux fonds : la commune de Panissières adopte la création de deux nouveaux fonds (fonds textile et fonds Mangas) et les dépenses prévisionnelles relatives pour un montant de **6 170 € HT**.

Le coût total des dépenses prévisionnelles relatives à ces quatre opérations pour la partie du projet concernant les espaces intégrés et gérés par la médiathèque est de 1 354 432 € HT.

- 2) De déposer un dossier de demande de subventions au titre du concours particulier de la DGD pour les bibliothèques publiques auprès de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes pour les opérations citées en 1 d'une dépense totale de 1 354 432 € HT pour un montant de subventions sollicitées de **558 681 € HT**.
- 3) D'informer le Conseil municipal des présentes dispositions lors de la prochaine réunion publique,

A Panissières, le 26.03.2024,

Le Maire, Christian MOLLARD,

